

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Houssin

TITRE

Après le mot :

« à »,

rédigé ainsi la fin du titre de la proposition :

« encadrer la pratique de la corrida en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer la présente proposition de loi “Proposition de loi visant à encadrer la pratique de la corrida en France” afin de mieux tenir compte de divers amendements proposant une amélioration de l’encadrement de la corrida, sans pour autant l’interdire.